

Agence : Puy de Dôme
 Départements 63
 63 110 BEAUMONT

Agence : Corrèze Creuse
 Départements 19/23
 USSEL LA COURTINE

Agence : Corrèze
 Départements 19
 19110 BORT

Agence : Cantal
 Départements 15
 15200 MAURIAC

Tel : 04 73 300 909

Tél. : 05 55 96 83 44

Tel : 04 71 68 1500

NOTE D'INFORMATION 82 : 12-2024

Aides rénovation énergétique : Modification ma prime rénov 2025

Les règles 2025 : baisse ma prime rénov HAUSSE de l'écrêtement

Le projet de loi de finances pour 2025 a confirmé une réduction du budget alloué à MaPrimeRénov'. Le budget prévu pour MaPrimeRénov' sera de 2,3 milliards d'euros, marquant une réduction d'un milliard par rapport à l'année précédente.

Par conséquent, certaines subventions vont diminuer :

- Les forfaits pour les systèmes de chauffage au bois (chaudière, poêle, foyer fermé...) vont diminuer en moyenne de 30 %. Nous attendons les nouveaux barèmes par catégorie de revenus et par type d'appareil.
- Le taux de financement pour les ménages roses réalisant une rénovation d'ampleur (parcours accompagné) va diminuer :

	2024	2025
2 sauts de classe	30 %	10 % = BAISSSE
3 sauts de classe	35 %	15 % = BAISSSE
4 sauts de classe ou +	35 %	20 % = BAISSSE

Des taux d'écrêtement revus à la hausse en 2025. C'est la nouveauté principale annoncée pour l'instant.

À partir du mois de janvier, trois des quatre taux d'écrêtement seront relevés pour le parcours Accompagné (rénovation d'ampleur).

La modification s'applique aux demandes de prime déposées à compter du 1er janvier 2025.

A	Plafond de dépenses éligibles HT	Ménage bleu (très modeste)	Ménage jaune (modeste)	Ménage violet (intermédiaire)	Ménage rose (supérieur)
2 sauts de classe	40 000 € (HT)	80 % HT	60 % HT	45 % HT	10 % HT
3 sauts de classe	55 000 € (HT)			50 % HT	15 % HT
4 sauts de classe ou +	70 000 € (HT)			50 % HT	20 % HT
Bonus sortie de passoire		10 % HT (atteinte de la classe D minimum)			
Taux d'écrêtement : Compris aides locales= Communes, Comcom, département MOUVEAU : HAUSSE DU TAUX 2025		IDEM Ménage bleu 100 %	HAUSSE Ménage jaune 90 %	HAUSSE Ménage violet 80 %	HAUSSE Rose 50 %

En 2025, avec la hausse des taux, le taux d'écrêtement sera toujours supérieur au taux de financement. Certains ménages aux ressources supérieures pourront ainsi obtenir une prime plus élevée.

L'écrêtement n'entrera en jeu que lorsque des aides locales viendront compléter MPR'.